

UBMP - BUPB - BUPM

NEWSLETTER

Numéro 1 - Mai-Août 2011

www.ubmp-bupb.org

Le Mot de la Présidente

En ce printemps 2011, voici que naît notre première NewsLetter. Ce trimestriel se veut témoin de nos réalités plurielles et de nos réflexions multiples.

Notre étonnante disparité crée une dynamique hors du commun. Nous vous invitons à nous faire parvenir articles et suggestions. Écrivons ensemble les lettres de noblesse de notre nouveau métier. Cette Newsletter sera ce que nous en ferons. Longue Vie!

Le Billet de la Rédaction

La rédaction d'une lettre d'information à l'UBMP-BUPB-BUPM coule de source pour encourager les médiateurs -de toutes spécificités-à établir des liens et à faire connaître leur métier dans toutes les langues et dans tous les champs.

Cette «Newsletter» offre un espace de réflexion, qui peut se réaliser avec la contribution de chacun. Nous comptons sur vous pour alimenter les prochaines parutions: réflexions et articles.

Nous vous en remercions, et espérons pouvoir à tout le moins vous rencontrer au détour d'un CD, d'une AG, d'une Intervision...

Le Conseil de Direction

SARITAS Sehriban

Présidente TIMMERMANS Joëlle joe.tim@skynet.be

Vice-Présidente DELBET-VARLET A-S gribouille123@hotmail.com

Secrétaires de GENICOT Robert robertgenicot@medrosoc.eu

Rédaction VAN DEN STEEN Hélène helene.vds@gmail.com

HERMANS Sylvia trialog@wol.be
PIEL Ursule trialog@wol.be
PENA Celia celi_pena@msn.com
KURTOGLU Bétul betulkurtoglu@netcourrier.com
VANDENHOECK Luc luc.vandenhoeck@skynet.be
GRAETZ Robert robert.graetz@belgacom.net

La clause de médiation

Directeurs:

La clause de médiation peut être introduite dans tous les contrats. Elle stipule que les parties signataires envisagent avant tout recours à une procédure judiciaire de faire appel à un médiateur. Cette obligation contractuelle doit être respectueuse des dispositions relatives aux clauses abusives.

Le médiateur peut-être envisagé dans cette clause en tant que personne physique ou personne morale (telle une société, une association, une chambre de commerce, une chambre syndicale), nommée dans le contrat.

Cette clause peut *a fortiori* être introduite dans un accord de médiation, prévoyant ainsi le cas où les parties auraient des difficultés à respecter l'accord (qui est alors un nouveau contrat), notamment dans les circonstances de changement de situation.

Exemple de clause de médiation:

«Les parties s'engagent, en cas de désaccord, à recourir à une médiation, avant toute procédure judiciaire. Elles choisissent un médiateur sur la liste des médiateurs agréés, ou sur la liste des membres de l'UBMP.»

Sommaire

Le Mot de la Présidente 1
Le Billet de la Rédaction 1
Le Conseil de Direction 1
Le Profil Professionnel 2
Côté Wallonie-Bruxelles 3
Dwars door Vlaanderen 4
in Ostbelgien 4
L'Agenda 4



Profil Professionnel

Comment définir le profil professionnel du Médiateur? Quels en sont les taches et les débouches? Quelques questions qui devraient trouver réponses ici. Page 2

Pact voor solidariteit

Dit pact is ontstaan naar aanleiding van verschillende ateliers, van afgelopen zes maanden, omtrent ons beroep. Het is opgesteld door meer dan...

Page 4

<u>Sollidariitätsbündnis</u>

Solidaritätsbündnis der Transparenz und der Loyalität zwischen den in Belgien praktizierenden, professionellen Mediatoren in jeglichem Arbeitsbereich...

Page 4

Paraît 3 fois par an Janvier - Mai - Septembre

Éditrice Responsable: Joëlle Timmermans, Présidente UBMP - rue du Prêvot, 53 à 1050 Bruxelles Site Internet: www.ubmp-bupb.org - Courriel: ubmp-bupb@hotmail.com - Tél.: +32 (0) 488 267 242

sehriban.saritas@ville.namur.be

<u> UBMP - BUPB - BUPM</u>

Le Profil Professionnel du Médiateur



Ce profil a été créé lors de réunions de tous les « post-graduats en médiation » (plate-forme des post-graduats) afin de se préparer aux changements prévus par Bologne (2012). Nous vous livrons ci-dessous le texte de notre réflexion. Si vous souhaitez y faire des ajouts, n'hésitez pas à les transmettre par courriel à helene.vds@gmail.com (Hélène van den Steen).

CHAMP D'ACTIVITE

Le médiateur intervient dans le champ de la communication interpersonnelle, des relations sociales et des organisations.

En relation avec d'autres professionnels, il contribue à la restauration du lien social et de la communication ainsi qu'à la prévention et à la gestion des conflits.

Sa démarche spécifique se fonde sur la volonté des parties à (re)tenter un dialoque.

Au cours du processus, par sa position extérieure, le médiateur invite les parties à construire un mode d'interaction qui permet la reconnaissance de l'altérité.

Il favorise l'émergence de ressources qui permettent aux personnes d'élaborer des solutions inédites, respectueuses de chacune des parties.

Le médiateur a des compétences qui reposent d'une part, sur des techniques relationnelles et des outils de communication et d'autre part, sur le développement d'une pratique d'analyse réflexive et contextualisée.

Il construit un cadre de travail qui garantit impartialité et confidentialité.

Il préserve son indépendance vis-à-vis des courants d'idées et des convictions des différentes parties.

Il respecte les principes de déontologie et d'éthique ainsi que le cadre légal et règlementaire spécifiques.

Le médiateur intervient au sein d'un établissement ou d'un service ou en tant qu'indépendant.

Ses principaux champs1 d'action sont les suivants: médiation familiale, médiation civile, médiation commerciale, médiation sociale, médiation pénale, médiation restauratrice, médiation scolaire, médiation de quartier, médiation de voisinage, médiation locale, médiation interculturelle, médiation de dettes, médiation en entreprise, médiation hospitalière. médiation environnementale, médiation internationale, médecine du travail, aide à la ieunesse. enseignement, services aux consommateurs, direction des ressources humaines, administrations, santé, planning familial

LES TACHES

Clarifier son mandat.

Développer des activités préventives susceptibles d'améliorer la communication et le climat relationnel.

Définir auprès des parties en présence, le cadre de travail, la méthodologie et les limites de son intervention.

Créer les conditions d'une écoute active et empathique des parties en conflit et permettre à chacun d'être reconnu dans ses particularités. Identifier les besoins, demandes ou attentes des parties.

Vérifier l'adhésion de chacun au processus de médiation.

Gérer le processus de médiation au sein d'un « espace tiers », impartial et confidentiel.

Dégager des visions nouvelles de la situation conflictuelle.

Encourager la perception réciproque des points de vue.

Susciter auprès des parties l'élaboration de solutions créatives, inédites et satisfaisantes pour chacun en utilisant les compétences et ressources de chacun.

Lister avec les parties, les points d'accords et de désaccords.

Aider à la rédaction d'un protocole d'accord avec les parties.

Pour assurer sa mission de manière adéquate, le médiateur peut être amené à convier un expert dans l'entretien ou à réorienter les personnes vers d'autres professionnels.

Développer une pratique réflexive par l'actualisation et l'adaptation de ses références théoriques, méthodologiques et légales.

Participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale.

Confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés.

LES DEBOUCHES

Organismes publics Communauté française, néerlandaise, germanophone ; Les Communes,

CPAS, Les service « Pensions », ACTIRIS,

Les Ministères

Associations

Planning familiaux, Espace-rencontres, Services de médiation auteurs/victimes.... Associations représentants les consommateurs,

Établissements scolaires (tous réseaux), Organisations syndicales,

Institutions hospitalières privées & publiques Associations en Milieu Ouvert.

Ce texte se trouvera prochainement en Néerlandais et en Allemand sur notre site:

www.ubmp-bupb.org

«Une autre manière de s'entendre : la médiation»

Film documentaire de Jacques Borzykowski

Musique: Gjovalin Nonaj, auteur, compositeur, interprète

Produite dans le but de promouvoir la médiation et de montrer les avantages de ce processus de gestion alternative des conflits, « Une autre manière de s'entendre : la médiation » est la présentation d'un couple avec enfants qui vivent péniblement leur séparation et la réorganisation familiale, au point d'en oublier l'intérêt de leurs enfants. Les ex-conjoints sont orientés en médiation par le tribunal qui considère que le conflit conjugal non réglé influence négativement la relation parentale. Ces parents ont pourtant les compétences éducatives et sont capables de retrouver leurs coresponsabilités. Le film est enrichi des propos de Juge, Procureur, Avocat, Médiateurs... et de témoignages de parents (de conditions sociales et avec enfants d'âges différents) orientés en médiation par des amis, un service social.....ou suite à une information repérée sur internet....

Ce DVD explique le processus de médiation (étape par étape) et met en évidence l'intérêt de recourir à l'aide d'un tiers multipartial, formé à la médiation afin d'être aidé à prendre les décisions les plus satisfaisantes pour chacun (gagnant/gagnant) et en protégeant les intérêts de toute la famille.

La médiation donne la possibilité de retrouver un dialogue serein et de gérer efficacement les problèmes, de prévenir ou guérir les relations perturbées. Bien sûr les personnes reconnaissent qu'il y a un problème et souhaitent le résoudre. Le plus souvent elles désirent préserver leur relation ou maintenir un climat apaisant. C'est le cas dans la famille, le quartier, à l'école, entre locataire et propriétaire.... Les parties acceptent les valeurs de base de la médiation : coopérer, respecter l'autre, écouter.... et trouver ensemble une solution mutuellement acceptable. Les personnes y participent volontairement. C'est à elles qu'appartient la décision finale. Le processus de médiation est influencé par le contexte (socio-économique et culturel), les personnes en conflit, les enjeux et le médiateur lui-même (ses compétences ...). La médiation est de plus en plus présente dans la résolution des conflits. La loi de 2005 sur la médiation familiale, civile et commerciale et en droit social, a donné à la médiation un coup de pouce comme mode alternatif de gestion des conflits avant, pendant ou après jugement. La médiation peut être volontaire ou judiciaire. Le processus est confidentiel.

«La médiation est l'art de cultiver la paix sur le terrain des valeurs, des attitudes et des comportement respectueux. Elle permet le dialogue et la compréhension. Elle offre le fruit principal de la reconnaissance de l'autre».

La sortie du DVD est prévue en juin 2011. Soyez bienvenu(e)s à la première qui sera annoncée sur notre site.

UBMP - BUPB - BUPM

Côté Wallonie-Bruxelles

La référence à la médiation est devenue de plus en plus fréquente au point d'en faire un phénomène à la mode...

Arnaud Stimec

Pacte de Solidarité

Ce pacte est né de plusieurs ateliers donnés ces 6 derniers mois sur notre métier. Il a été rédigé et commenté par plus de 100 médiateurs professionnels, appartenant a différents services, associations et indépendants, toutes régions et champs confondus.

Notre Union prend ici en charge l'intérêt collectif au delà des intérêts particuliers. Aujourd'hui, nous demandons le soutien du pacte sur le fond, plutôt que sur la forme. Notre souhait est que toutes associations, services, regroupements, institutions.... liés a la médiation puissent soutenir le présent document. En ce sens, l'UBMP demande une lettre officielle adressée à la Présidente. L'objectif final est que ce " Pacte de solidarité " soit signé par le plus grand nombre de médiateurs

Pacte de solidarité, de transparence et de loyauté entre médiateurs professionnels exerçant

- en Belgique quelque soit leur champ de pratique. En signant ce pacte, nous médiateurs professionnels:

 1. Nous nous engageons à être solidaires pour : " partager les expériences, savoirs et informations entre nous ; " interroger notre pratique notamment en participant a des supervisions, intervisions et à une formation de base et continue en lien avec la médiation ; " avoir un esprit d'ouverture et de confiance a l'égard des différents champs et pratiques de la médiation.
 - 2. Nous nous engageons a agir avec transparence pour : " donner a ceux qui nous consultent une information complète et claire sur la médiation et sur les autres modes de résolution des conflits ; " rester clair(e) et honnête sur nos compétences, qualifications, limites personnelles et professionnelles ; " privilégier avant tout les intérêts de ceux qui font appel a nous; " favoriser la co-médiation ou relayer vers d'autres médiateurs ou professionnels dans l'intérêt des usagers.
 - 3. Nous nous engageons a être loyaux entre nous pour : " appliquer les principes de communication de la médiation ; " nous abstenir de tous propos diffamatoires ou malveillants envers les autres ; " nous soutenir mutuellement dans notre indépendance professionnelle.

Fait a Bruxelles, le 29 juin 2009 Pour la signature : se référer à notre site.



Carrefour Mediation

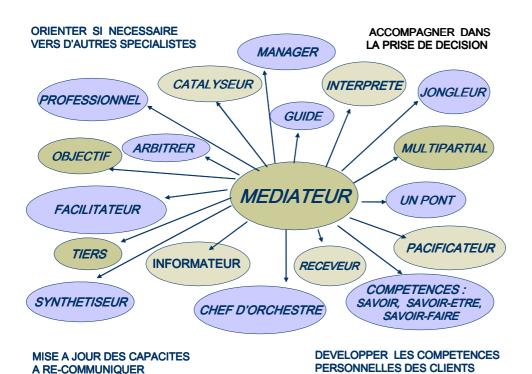
11ème Carrefour de la Médiation aura lieu le 12 mai 2011 Croisière sur la Meuse a bord du bateau «Le Mouche»

Accueil: à 12h30 sur les quais Embarquement pour la croisière : 13h00 -(3h30 de voyage sur la Meuse de Namur a Profondeville Rivière et retour)

Retour a Namur: entre 16h30 et 17h00.

Plus de détails sur l'agenda Google.





L'accord de médiation Dans les situations conflictuelles. la médiation nécessite le libre consentement et la capacité de décider. Elle vise un accord durable fondé sur l'engagement et la qualité relationnelle. www.ubmp-bupb.org

Éditrice Responsable: Joëlle Timmermans, Présidente UBMP - rue du Prêvot, 53 à 1050 Bruxelles Site Internet: www.ubmp-bupb.org - Courriel: ubmp-bupb@hotmail.com - Tél.: +32 (0) 488 267 242

Dwars door Vlaanderen

Pact voor solidariteit.

Dit pact is ontstaan naar aanleiding van verschillende ateliers, van afgelopen zes maanden, omtrent ons beroep. Het is opgesteld door meer dan 100 professionele bemiddelaars van verschillende verenigingen, diensten en regio's, zelfstandigen,... Onze vereniging verdedigt het collectief belang boven het individueel belang. Vandaag vragen wij steun voor de grond van de zaak, niet zozeer voor de vorm. We wensen dat alle verenigingen, diensten, groeperingen, instituten, ... die zich met bemiddeling bezighouden hun steun kunnen betuigen via dit document. Daarom vraagt het UBMP een officiele brief gericht aan de voorzitster. Het einddoel is een "Solidariteitspact" getekend door een zo groot mogelijk aantal bemiddelaars. Pact voor solidariteit, transparantie, en loyaliteit tussen professionele Belgische bemiddelaars bij ondertekening van dit pact willen wij, professionele bemiddelaars:

- 1. Ons inzetten om solidair te zijnvoor :
- " Ervaring, informatie- en kennisuitwisseling onder bemiddelaars
- "Invraagstelling van ons werk o.m. Doordeelname aan supervisie, intervisie en basisvormingen, gelinkt aan bemiddeling
- Openheid en vertrouwen ten opzichte van de verschillende toepassingsvelden van ons vakgebied
- 2. Ons inzetten om te werken in alle transparatie om :
- "Diegenen die ons consulteren een zo compleet mogelijke en duidelijke informatie over bemiddeling en andere methodes voor oplossing van conflicten te geven
- " Duidelijk en eerlijk blijven over onze competenties, kwalificaties, persoonlijke en professionele grenzen
- Voorrang geven aan de belangen van de personen die beroep op ons doen
- "Co-bemiddeling, samenwerking met andere bemiddelaars of professionelen bevorderen teneinde een optimaal resultaat te bekomen voor de 'gebruiker'
- 3. Ons inzetten om mekaar onderling loyaal te zijn door :
- " De principes van communicatie van de bemiddeling toe te passen
- "Ons te onthouden van ongepaste commentaren onderling en ten opzichte van anderen
- " Mekaar onderling te steunen in onze professionele onafhankelijkheid

Brussel, 29 juni 2009

Voor de handtekening: naar onze webside verwijzen

Côté Cantons - in Ostbelgien

Solidaritätsbündnis.

Solidaritätsbündnis der Transparenz und der Loyalität zwischen den in Belgien praktizierenden, professionellen Mediatoren in jeglichem Arbeitsbereich Indem wir, die professionellen Mediatoren, dieses Bundnis unterzeichnen,

- 1. setzen wir uns dafur ein, solidarisch zu sein, um :
- " Erfahrungen, Wissen und Informationen unter uns auszutauschen;
- " unsere Praxis zu hinterfragen hauptsachlich durch die Teilnahme an Supervisionen, Intervisionen und durch eine Grund- und fortfuhrende Ausbildung in Verbindung mit Mediation;
- " Offenheit und Vertrauen gegenuber den verschiedenen Bereichen und Praktiken der Mediation zu zeigen.
- 2. setzen wir uns ein, transparent zu handeln, um :
- " diejenigen, die uns konsultieren eine vollstandige und klare Information uber die Mediation und anderen Methoden der Konfliktlosung zu geben; " klar und ehrlich zu bleiben punkto Kompetenzen, Qualifikationen, personlichen und beruflichen
- " klar und ehrlich zu bleiben punkto Kompetenzen, Qualifikationen, personlichen und beruflichen Grenzen;
- vor allem die Interessen derjenigen, die sich an uns wenden, zu bevorzugen ;
- " die Co-Mediation zu fordern oder zu anderen Mediatoren oder Professionellen weiterzuleiten, im Interesse der Nutznieser.
- 3. setzen wir uns ein, loyal zueinander zu sein, um :
- " die Prinzipien der Kommunikation der Mediation anzuwenden ;
- " uns von allen verleumderischen oder boshaften Auserungen gegenuber den anderen zu enthalten ;
- " uns gegenseitig in unserer professionellen Unabhangigkeit zu unterstutzen.

Brussel, den 29 Juni 2009

Für die Unterschrift: sich auf unseren Webside zu beziehen



Avantages de la Médiation:

- Rapide
- Économique
- Confidentielle
- Préserve les liens entre parties.

L'Agenda:

- Les prochaines réunions du Conseil de Direction aura lieu le: 20.06, 12.09 et 10.10.2011 au Centre Européen de Médiation (asbl) 119, rue de l'Hôtel des Monnaies à 1060 Bruxelles de 11 à 14 h 30.

Intervisions:

- 11 Mai de 18h30 à 20h30 contact: Maryvonne Tyaux 0478/36.93.74 (Bruxelles).
- 8 juin de 10h00 à 12h00 contact: Sehriban Saritas 081/24.63.14 (Namur)
- 6 juillet de 10h30 à 12h30 contact: Marilia de Lara 02/539.34.43 (Bruxelles)

Conférences:

(Namur)

- 15 juin de 10h30 à 12h30 contact: 0476/26.12.16 à Bruxelles
- «Calculateur des contributions alimentaires» (25€ membres Cdrom inclus)

<u>Carrefour de la Médiation</u> à Namur - 12 mai de 12h30 à 17h - contact:

Claude Quackels 02/660.52.06

<u>Média-thèmes:</u> Avec Jacques Salzer et Joëlle Timmermans

- 17 juin de 9 à 16 h - contact: Menekse Yuksel 081/24.65.73

Réunions Lobbing et Services aux Membres: Dates à préciser.

- Toutes autres informations et formations, sont à consulter sur le site www.ubmp-bupb.org rubrique Manifestations, avec un renvoi sur l'agenda "Google".